

Évacuation du squat situé 37 et 41 rue Guichard : la Ville de Cachan prend acte de la décision de justice

Le 18 août 2025, à Cachan

La Ville de Cachan prend acte du jugement rendu le 31 juillet 2025 par le tribunal judiciaire de Créteil, ordonnant l'évacuation sans délai du squat situé aux 37 et 41 rue Guichard.

Occupé depuis mars 2023 sans droit ni titre, le site abrite une dizaine de personnes majeures réunies sous le nom de « collectif Midi ». Les élus et les services municipaux ont rencontré ce collectif à plusieurs reprises afin de leur demander de libérer les lieux, destinés à accueillir un nouvel équipement public de santé et 44 logements sociaux, en partenariat avec CDC Habitat Social.

La présence illégale de ces occupants a fortement retardé, et mis en péril, ce projet essentiel pour les habitantes et habitants de Cachan. Au-delà du coût engendré pour la commune, ce retard est d'autant plus critique que la demande de logement social reste particulièrement forte en Ile-de-France, où plus de 888 000 personnes peinent à accéder à un logement digne et accessible.

Avec près de 40 % de logements sociaux, bien au-delà des objectifs requis par la loi SRU et Duflot, Cachan comptait encore en 2024 plus de 20 000 demandeurs en attente d'un logement social dont plus de 2 300 Cachanais.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) reste mobilisé pour recevoir les personnes concernées afin de leur présenter les dispositifs d'hébergement d'urgence disponibles dans le département.

La Ville souhaite que l'évacuation se déroule dans le calme, le respect mutuel et la sécurité de tous. Elle remercie l'ensemble des acteurs mobilisés, notamment les services de la Préfecture du Val-de-Marne.

La municipalité de Cachan réaffirme son engagement en faveur d'un accès au logement digne pour toutes et tous, et poursuivra ses efforts avec ses partenaires afin de développer une offre de logement social à la hauteur des besoins du territoire.